

Conditions Particulières de Vente à destination des Offreurs

Version à jour au 31/08/2020

Table des matières

PRÉAMBULE.....	1
1 DÉFINITIONS	1
2 ACCEPTATION DES CONDITIONS PARTICULIERES.....	3
3 OBLIGATIONS DE L'OFFREUR.....	3
4 FORMULES D'ABONNEMENT POUR LES OFFREURS.....	6
5. MODALITES DE SOUSCRIPTION ET D'EXECUTION DES ABONNEMENTS	8
6. DESABONNEMENT ET RESILIATION.....	8
7. AVANTAGES RESERVES AUX OFFREURS ABONNES	9
8. DROIT DE RETRACTATION	11
9. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE.....	11

PRÉAMBULE

Les présentes conditions particulières de vente (ci-après les « Conditions Particulières ») encadrent les relations entre la Plateforme et les Offreurs et décrivent les conditions dans lesquelles STOOTIE propose des formules d'abonnement aux Offreurs par le biais de la Plateforme.

1 DÉFINITIONS

- 1.1 « Application » : désigne l'une quelconque des applications mobiles STOOTIE (notamment iOS et Android) et « Applications » désignent l'ensemble des applications précitées. Les Applications font partie de la Plateforme.
- 1.2 « Abonnements » : désignent les formules d'Abonnements mensuels proposées par la Plateforme aux Offreurs afin de pouvoir bénéficier de certains avantages en fonction de la formule choisie.
- 1.3 « Contenu(s) » : désigne tout contenu mis en ligne par un Membre sur un ou plusieurs Support(s), notamment, sans que cette liste soit limitative, tout Service, toute donnée, information, texte, descriptif, tout commentaire, tout avis, toute évaluation, tout nom, pseudonyme, enseigne, photographie, image, son, vidéo, logo et tout autre élément mis en ligne.
- 1.4 « Contenus ou agissements non sollicités » : désigne tout comportement de la part d'un ou plusieurs Membres ayant pour objectif de contourner le principe de la Plateforme et/ou la solution de paiement sécurisé mise en place par la Plateforme conformément à l'**article 3.3** des présentes.

- 1.5 « Demandeur » : désigne un Membre qui publie sur la Plateforme une annonce exprimant ses besoins ou qui indique son acceptation de l'offre d'un Offreur sur la Plateforme.
- 1.6 « Stooter Débutant » : désigne la formule par défaut, selon laquelle un Offreur peut gratuitement répondre à un nombre maximum de 15 annonces de Demandeurs, dans tous domaines confondus, sur une période de 30 jours.
- 1.7 « Stooter Premium » : désigne la formule d'Abonnement payant selon laquelle un Offreur peut répondre à un nombre maximum de 15 annonces de Demandeurs dans tous domaines confondus, puis à 55 annonces supplémentaires dans le domaine couvert par l'Abonnement, soit un nombre total de 70 réponses sur une période de 30 jours.
- 1.8 « Stooter Premium Plus » : désigne la Formule d'abonnement payant selon laquelle un Offreur peut répondre à un nombre maximum de 15 annonces de Demandeurs dans tous domaines confondus, puis à 185 annonces supplémentaires dans le domaine couvert par l'Abonnement, soit un nombre total de 200 réponses, sur une période de 30 jours.
- 1.9 « Membre » : désigne toute personne qui s'inscrit sur la Plateforme en suivant la procédure d'inscription mise en place par STOOTIE. Un même Membre peut être Demandeur et Offreur selon la situation.
- 1.10 « Offreur » : désigne un Membre qui propose ses services sur la Plateforme.
- 1.11 « Offreur abonné » : désigne un Offreur qui a souscrit un Abonnement proposé par la Plateforme.
- 1.12 « Période d'abonnement » : désigne une période de 30 jours à compter du jour de souscription de l'Abonnement par l'Offreur.
- 1.13 « Période de découverte » : désigne la période de 30 jours à compter de la première réponse d'un Offreur à l'annonce d'un Demandeur pendant laquelle un Offreur a la possibilité de répondre à un nombre illimité d'annonces gratuitement dans tous domaines confondus.
- 1.14 « Plateforme » : désigne la structure fonctionnelle et organisationnelle mise en place par STOOTIE permettant la mise en relation d'Offreurs et Demandeurs de services, accessible par le biais de l'un quelconque des Sites ou Applications. La Plateforme inclut l'ensemble des Sites et Applications et désigne donc indifféremment l'ensemble ou tout ou partie des Sites ou Applications.
- 1.15 « Réponse » : désigne le fait pour un Offreur de répondre à une annonce d'un Demandeur.
- 1.16 « Réservation Sécurisée » : désigne le mode de réservation disponible proposé par STOOTIE à disposition des Membres afin de rémunérer les Services via la plateforme sécurisée qui permet notamment de réduire les risques d'annulation de dernière minute de la part d'un Membre et de sécuriser le paiement du Service
- 1.17 « Service » : désigne une prestation de Services proposée sur la Plateforme par un Offreur. Le Service doit être conforme aux présentes Conditions Particulières ainsi qu'aux Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme.

1.18 « Service Interdit » : désigne un Service interdit à la vente sur la Plateforme, tel que plus amplement décrit à l'**article 11.1.1 des Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme** ainsi que dans le document intitulé « Services interdits et professions réglementées » disponible [ici](#).

1.19 Site » : désigne le site internet disponible à l'adresse www.stootie.com.

2 ACCEPTATION DES CONDITIONS PARTICULIERES

2.1 Acceptation des Conditions Particulières

Pour toute souscription à un Abonnement sur la Plateforme, l'Offreur devra obligatoirement avoir pris connaissance et accepté sans restriction ni réserve les présentes Conditions Particulières au moyen d'une case à cocher.

Le document intitulé Services interdits et professions réglementées, a pour objet de compléter les Conditions Générales d'Utilisation et les Conditions Particulières et/ou d'en préciser les termes. Il fait partie intégrante des accords conclus entre les parties, tout Offreur étant lié par ces trois (3) documents, ainsi que par tout autre document auquel il est fait référence dans les Conditions Générales et dans les Conditions Particulières. Les Offreurs sont invités à lire attentivement ces documents à valeur contractuelle avant d'utiliser la Plateforme.

Les Présentes Conditions Particulières sont complémentaires des Conditions Générales d'Utilisation. En cas de contradiction entre toute disposition des présentes Conditions Particulières et des Conditions Générales d'Utilisation, les présentes Conditions Particulières prévaudront. Pour le reste, les Conditions Générales d'Utilisation continueront de s'appliquer, ce qui implique qu'en cas de silence des présentes Conditions Particulières sur un point, il conviendra de se reporter aux Conditions Générales d'Utilisation.

2.2 Modification des Conditions Particulières

STOOTIE se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes Conditions Particulières (y incluant les documents afférents, à l'exception des Conditions Générales liées à l'utilisation de Stripe). STOOTIE en informera l'Offreur par tous moyens et au minimum 15 (quinze) jours avant leur mise en ligne. Dans l'hypothèse où l'Offreur n'accepterait pas la nouvelle version des Conditions Particulières, il pourra procéder à la résiliation de son abonnement sans motif, ni préavis, ni formalité et avec effet immédiat. L'Offreur sera alors remboursé *au prorata* du montant de son abonnement pour la période en cours.

3 OBLIGATIONS DE L'OFFREUR

3.1 Obligations concernant le compte de l'Offreur

Afin de devenir Offreur et de répondre à une annonce d'un Demandeur, l'Offreur devra obligatoirement et préalablement créer un profil, auquel il pourra accéder depuis le Site ou les Applications par le biais d'un compte unique auquel sont associés une adresse email valide, un nom d'utilisateur (ou pseudo) et un mot de passe uniques. L'Offreur devra ensuite renseigner son IBAN afin de pouvoir opérer des transactions avec les Demandeurs via la Plateforme.

3.2 Obligations concernant le paiement de l'Abonnement de l'Offreur

Après avoir confirmé le contenu de l'Abonnement souscrit, la commande ne sera définitive qu'à compter du paiement complet du prix correspondant au premier mois.

Chaque Offreur abonné s'engage à payer le prix de l'Abonnement conformément au tarif de la formule souscrite, par prélèvement automatique par carte bancaire, tant que l'Abonnement n'a pas été résilié. Ainsi, l'Offreur s'engage à renseigner des informations bancaires valides et à s'assurer avoir les fonds nécessaires au moment de chaque prélèvement automatique.

L'Offreur devra payer l'Abonnement tous les mois.

Dès lors, sauf désabonnement de la part de l'Offreur dans les conditions prévues à l'article 7 des présentes ou suspension ou résiliation à l'initiative de STOOTIE dans les conditions prévues dans l'article 7 des présentes, l'Offreur se verra prélever la somme spécifiée lors de la souscription de l'Abonnement, le jour de ladite souscription, puis automatiquement tous les 30 jours, à la date « anniversaire » de souscription de l'Abonnement.

Chaque Offreur déclare et garantit détenir tous les droits nécessaires, notamment matériels et intellectuels, pour offrir leur Service sur la Plateforme. De même, l'Offreur déclare et garantit être qualifié, compétent et disposer, le cas échéant, du diplôme et/ou du titre requis. L'Offreur garantit STOOTIE contre toute réclamation concernant le contenu et/ou l'exécution de son Service.

L'Offreur est susceptible d'agir à titre professionnel. En tant que tel, l'Offreur s'oblige à respecter des obligations supplémentaires. L'exécution de prestation de Services via la Plateforme seront dans ce cas soumis à l'ensemble des dispositions applicables au droit de la consommation à l'égard du Demandeur consommateur, ainsi qu'à toute réglementation applicable à l'activité professionnelle de l'Offreur.

STOOTIE rappelle en outre à l'Offreur agissant à titre professionnel son obligation de respecter l'ensemble des règles et obligations lui incombant en sa qualité de professionnel, au regard de la loi applicable, notamment mais sans limitation du droit de la consommation (clarté de l'offre faite au consommateur, information du consommateur, droit de rétractation du consommateur, facturation et vente à distance, garanties etc.), du droit des sociétés, du droit social, du droit fiscal, de la législation relative aux pratiques commerciales déloyales, trompeuses ou agressives, et de celle relative aux soldes, qu'il affirme parfaitement connaître.

L'Offreur doit également respecter les obligations de déclaration auprès de l'administration, dont il fait son affaire, étant rappelé que le travail dissimulé par dissimulation d'activité ou par dissimulation d'emploi salarié sont punis par l'article L. 8224-1 du Code du travail. Il est rappelé à ce titre que STOOTIE n'est pas l'employeur des Offreurs proposant des Services sur la Plateforme et n'a sur ce fondement aucune obligation ou responsabilité à leur égard. L'Offreur est invité à prendre attentivement connaissance des Conditions Générales et notamment **l'article 11.2** relatif aux obligations des Offreurs professionnels.

L'Offreur garantit en outre être qualifié, compétent et disposer de tous les diplômes et/ou titres éventuellement requis pour proposer ses Services sur la Plateforme. Il est rappelé aux Offreurs que la loi interdit l'usage, sans droit, d'un titre attaché à une profession réglementée par l'autorité publique ou d'un diplôme officiel ou d'une qualité dont les conditions d'attribution sont fixées par l'autorité publique. Par mesure de sécurité, STOOTIE interdit formellement toute offre ou demande ayant notamment pour objet, direct ou indirecte, la pratique de soins médicaux.

L'Offreur pourra prendre connaissance de la liste non exhaustive des professions réglementées pour lesquelles des démarches supplémentaires dans le document intitulé Services interdits ou professions réglementées disponible [ici](#).

L'Offreur agissant à titre professionnel garantit STOOTIE qu'il se conformera en sa qualité de professionnel à toutes ses obligations et indemnisera STOOTIE de toutes les conséquences liées au manquement par l'Offreur à l'une quelconque de ses obligations en sa qualité d'Offreur professionnel. L'Offreur professionnel s'engage en conséquence à prendre directement à sa charge le paiement de toutes sommes, y compris toutes éventuelles condamnations, frais de justice, honoraires d'avocat et autres montants qui seraient dus à ce titre (ou à rembourser à première demande de STOOTIE).

En outre, l'Offreur professionnel doit obligatoirement disposer de toutes les assurances nécessaires, notamment de nature professionnelle, pour proposer ses Services sur la Plateforme, quels qu'ils soient. L'Offreur est invité à prendre connaissance de l'article 11.2 des Conditions Générales sur ce point.

3.3 Obligations quant au comportement de l'Offreur

L'Offreur s'engage à effectuer ses prestations conformément aux Conditions Particulières et aux Conditions Générales et à s'abstenir notamment de communiquer ou de commettre tous « Contenus ou agissements non sollicités » c'est-à-dire tout comportement ayant pour objectif de contourner la Plateforme et/ou la solution de paiement sécurisé mise en place par la Plateforme.

Afin de discuter et d'organiser les modalités de la prestation de Services, les Offreurs et les Demandeurs s'engagent notamment à ne communiquer que via la messagerie en ligne mise en place sur la Plateforme.

Notamment, sont suspectés comme « Contenus ou agissements non sollicités » les comportements suivants :

- L'échange de coordonnées clair et régulier entre l'Offreur et le Demandeur, c'est-à-dire plus de 3 fois, sans que cela ne soit suivi d'un paiement ou d'une pré-réservation ;
- L'échange de coordonnées entre l'Offreur et le Demandeur suivi d'une annulation ;
- Toute demande expresse de paiement en espèces lors d'un échange entre l'Offreur et le Demandeur, le paiement sur la Plateforme ayant lieu par l'intermédiaire du Service de Réservation Sécurisé ;
- Le fait pour un Offreur abonné de tenter de postuler, de postuler ou d'exécuter une prestation en dehors du domaine de son Abonnement souscrit (mise à part les 15 premières réponses qui peuvent être faites dans tous domaines confondus) ;
- Le fait pour un Offreur d'utiliser les services du Site sans avoir renseigné préalablement son IBAN sur son compte alors qu'il s'agit d'une condition indispensable pour pouvoir être payé par un Demandeur ;
- Tout comportement interdit par les lois et règlements applicables, les Conditions Générales d'Utilisation du Site et/ou les présentes Conditions Particulières.

En réaction à ce type d'agissements considérés comme suspicieux, STOOTIE se réserve le droit de demander des explications à l'Offreur et au Demandeur concernés, puis, en cas de confirmation de ses soupçons, se réserve le droit de suspendre, voire de résilier, les comptes concernés conformément à l'**article 6** des présentes.

3.4 Obligation concernant le statut professionnel de l'Offreur

Tout Offreur dont le chiffre d'affaires dépasse 10.000 € (dix mille euros) annuels devra avoir déclaré un statut professionnel pour pouvoir bénéficier de l'abonnement ou continuer à en

bénéficiaire. L'Offreur devra modifier son statut de lui-même sans qu'il soit besoin de lui rappeler. A défaut, STOOTIE pourra suspendre l'abonnement en cours ou bloquer le compte de l'Offreur concerné temporairement en cas d'omission de sa part.

4 FORMULES D'ABONNEMENT POUR LES OFFREURS

STOOTIE donne la possibilité aux Offreurs de souscrire des formules d'Abonnements leur permettant d'obtenir des avantages par rapport aux Offreurs non abonnés.

Les conditions d'exécution des prestations de Services des Offreurs peuvent être régies selon plusieurs formules :

- La formule d'abonnement « Stooter Premium »
- La formule d'abonnement « Stooter Premium Plus »

Il est précisé que la formule Stooter Débutant est la formule par défaut qui s'applique à tous les Offreurs à défaut de souscription à une formule d'abonnement Premium ou Premium Plus, après la Période de découverte

La souscription d'un Abonnement permet à l'Offreur, entre autres avantages exposés à l'**article 7** des présentes, d'augmenter le nombre de réponses auquel il est possible de répondre durant la Période d'abonnement, et ce dans l'un des domaines d'intervention exposés dans la liste ci-après.

Dans le cas où un Offreur souhaiterait souscrire un Abonnement dans plusieurs domaines, il pourra soumettre sa demande à STOOTIE par email à l'adresse email stooters@stootie.com ou par chat via la Plateforme. STOOTIE reviendra vers lui dans les meilleurs délais afin de lui proposer un devis personnalisé.

La formule « Premium » permet à l'Offreur de répondre à un maximum de 70 annonces sur la Période d'abonnement, dont 15 premières réponses tous domaines confondus, puis 55 réponses dans le domaine de l'Abonnement choisi.

La formule « Premium Plus » permet à l'Offreur de répondre à un maximum de 200 annonces sur la Période d'abonnement, dont 15 premières réponses tous domaines confondus, puis 185 réponses dans le domaine de l'Abonnement choisi.

Il est précisé que les Abonnements offrent la possibilité à l'Offreur d'augmenter le nombre de réponses pouvant être faites à des annonces de Demandeurs, indépendamment du nombre de prestations de Services qui pourront concrètement être effectuées. Ainsi, STOOTIE ne peut garantir l'Offreur que chaque réponse donnera lieu à une réelle opération de prestation de Services avec le Demandeur. Par conséquent, une fois que le nombre total de réponses a été consommé par l'Offreur, son compte sera bloqué jusqu'à la prochaine Période d'abonnement, peu importe que chaque réponse ait donné lieu ou non à une transaction ou une prestation de Service effective.

Ainsi, l'Offreur a le choix entre les Abonnements suivants pouvant chacun être souscrit selon la formule « Premium » ou « Premium Plus » qui apportent deux niveaux d'intensité différents:

Abonnements :

Aide à domicile

Premium €29.00 TTC (€24,20 HT)

Premium Plus €59.00 TTC (€49,20 HT)

Rénovation d'intérieur

Premium €99.00 TTC (€82,50 HT)

Premium Plus €199.00 TTC (€165,83 HT)

Mécaniciens

Premium €45.00 TTC (€37,50 HT)

Premium Plus €89.00 TTC (€74,17 HT)

Gros œuvre

Premium €75.00 TTC (€62,50)

Premium Plus €149.00 TTC (€ 124,17 HT)

Jardinier

Premium €45.00 TTC (37,50 HT)

Premium Plus €89.00 TTC (€74,17 HT)

Electricien

Premium €75.00 TTC (€62,50 HT)

Premium Plus €149.00 TTC (€124,17 HT)

Déménageur

Premium €99.00 TTC (€82,50 HT)

Premium Plus €199 TTC (€165,80 HT)

Beauté

Premium €25.00 TTC (€ 20,80 HT)

Premium Plus €49.00 TTC (€40,83 HT)

Petits boulots

Premium €25.00 TTC (€ 20,80 HT)

Premium Plus €49.00 TTC (€40,83 HT)

Artisans

Premium €75.00 TTC (€62,50 HT)

Premium Plus €149.00 TTC (€124,17 HT)

Bricoleur polyvalent

Premium €25.00 TTC (€ 20,80 HT)

Premium Plus €49.00 TTC (€40,83 HT)

Métiers animaliers

Premium €25.00 TTC (€20,80 HT)

Premium Plus €49.00 TTC (€40,83 HT)

Technicien multimédia

Premium €25.00 TTC (€ 20,80 HT)

Premium Plus €49.00 TTC (€40,83 HT)

Technicien électroménager

Premium €37.00 TTC (€30,83 HT)

Premium Plus €69.00 TTC (€57,50 HT)

Plombier et dépannage

Premium €79.00 TTC (€65,83 HT)

Premium Plus €159.00 TTC (€132,50 HT)

5. MODALITES DE SOUSCRIPTION ET D'EXECUTION DES ABONNEMENTS

Le jour de souscription de l'Abonnement par l'Offreur constitue le 1er jour de la Période d'abonnement de 30 jours pendant laquelle l'Offreur abonné aura le droit d'effectuer le nombre de réponses autorisées en fonction de la formule choisie. En l'absence de résiliation à l'issue de la Période d'abonnement, l'Abonnement sera renouvelé automatiquement par tacite reconduction.

Tous les Abonnements sont payables en euros.

Tout mois entamé est dû.

Le paiement des sommes dues au titre des Abonnements s'effectue par prélèvement automatique par carte bancaire après renseignement par l'Offreur de ses coordonnées bancaires au moment de la souscription de l'Abonnement.

L'Offreur garantit à STOOTIE qu'il est pleinement autorisé à utiliser le moyen de paiement utilisé et que ce moyen de paiement donne légalement accès à des fonds suffisants pour couvrir tous les coûts résultant de sa commande sur le Site.

STOOTIE ne pourra être tenue pour responsable de tout usage frauduleux du moyen de paiement utilisé.

STOOTIE se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute souscription d'Abonnement quelle que soit sa nature et son niveau d'exécution en cas de non-paiement de toute somme qui serait due par l'Offreur ou en cas d'incident de paiement, sauf pour le cas où cet incident de paiement serait imputable exclusivement à STOOTIE.

Des pénalités d'un montant égal au taux d'intérêt légal majoré de cinq points seront applicables de plein droit aux montants impayés à l'issue d'un délai de dix jours suivant la date de notification du rejet de paiement bancaire. Il est toutefois convenu qu'aucune pénalité ne sera appliquée dans l'hypothèse où le rejet de paiement serait imputable exclusivement à STOOTIE.

6. DESABONNEMENT ET RESILIATION

6.1 Durée de l'Abonnement et désabonnement par l'Offreur

L'Abonnement est conclu pour une durée déterminée de 30 (trente) jours et tacitement reconductible pour une période identique sauf dénonciation par l'Offreur au minimum 3 (trois) jours ouvrés avant le dernier jour de la Période d'abonnement.

La dénonciation devra être faite par email à stooters@stootie.com.

A défaut de dénonciation dans les conditions et modalités susvisées, l'Offreur comprend et accepte que l'Abonnement sera tacitement reconduit pour une nouvelle Période d'abonnement de 30 jours.

L'Abonnement pourra être résilié à chaque date anniversaire de l'Abonnement et à tout moment et gratuitement pour les Offreurs particuliers.

Suite au désabonnement, l'Offreur repassera automatiquement en formule Stooter Débutant une fois la dernière Période d'abonnement terminée.

6.2 Suspension, clôture du compte et résiliation de l'Abonnement à l'initiative de STOOTIE

Sans exclure d'autres voies de recours, STOOTIE se réserve le droit de suspendre ou de clôturer le compte d'un Offreur notamment dans les cas suivants :

- (i) si les agissements de l'Offreur sont susceptibles d'engager sa responsabilité, la responsabilité de STOOTIE ou de tout autre Membre ;
- (ii) en cas de comportement de l'Offreur contraire aux présentes Conditions Particulières, notamment à l'**article 3** ;
- (iii) en cas de comportement de l'Offreur susceptible d'être qualifié de déloyal, préjudiciable, dénigrant ou nuisible à l'égard de STOOTIE, de la Plateforme, de tout Membre et/ou de tout tiers au sens des lois et règlements en vigueur et de la jurisprudence.

Avant toute suspension ou clôture du compte, STOOTIE informera l'Offreur et lui fournira, dans la mesure du possible, les motifs de la suspension ou de la clôture dans les meilleurs délais. L'Offreur devra répondre dans un délai de trente (30) jours calendaires à STOOTIE et se conformer à ses obligations. A défaut, le compte sera suspendu ou clôturé de plein droit par STOOTIE.

En cas de clôture du compte de l'Offreur de son propre fait ou par STOOTIE conformément aux modalités prévues aux présentes Conditions Particulières, ces dernières ne seront plus applicables à l'Offreur.

La clôture du compte d'un Offreur emporte suppression dudit compte, en ce compris les données personnelles qui y sont associées, sous réserve de dispositions dérogatoires des présentes Conditions Générales ou de la politique de confidentialité de STOOTIE.

Au moment de la clôture du compte de l'Offreur, STOOTIE et l'Offreur s'engagent à entrer en contact afin que STOOTIE puisse faire un virement du solde éventuellement créditeur sur le Compte de paiement Offreur sur le compte bancaire de l'Offreur. A cette fin, l'Offreur s'engage à communiquer à STOOTIE l'ensemble des informations nécessaires afin de procéder au transfert du solde sur ses comptes bancaires (IBAN, pièce d'identité etc.).

En cas de non-respect des présentes Conditions Particulières, STOOTIE informera l'Offreur des manquements qui lui sont reprochés. Dans l'hypothèse où les manquements de l'Offreur seraient avérés, STOOTIE pourra résilier son Abonnement à l'issue d'un délai de 15 jours ouvrés à compter de la notification, sauf si ces manquements sont dus à un cas de force majeure.

Une fois que la résiliation aura pris effet, l'Offreur repassera en formule Stooter Débutant, ou son compte pourra être suspendu ou résilié dans les cas et conditions prévus ci-dessus.

7. AVANTAGES RESERVES AUX OFFREURS ABONNES

7.1 Remboursement de tout ou partie de l'Abonnement sous conditions

Durant chaque Période d'abonnement, si l'Offreur abonné ne génère pas, grâce aux transactions opérées via la Plateforme dans le domaine de son Abonnement, un chiffre d'affaires égal au triple du montant de l'Abonnement souscrit (avec un Chiffre d'affaires arrondi à l'euro inférieur), STOOTIE s'engage à lui rembourser tout ou partie du coût de son Abonnement selon la formule de calcul suivante :

Calcul du prorata du chiffre d'affaires généré par rapport au triple du montant de l'abonnement
Puis remboursement de ce prorata rapporté au coût de l'abonnement.

Par exemple :

Un Offreur dont l'Abonnement est de 100 € a fait 150 € de chiffre d'affaires via la Plateforme. Le chiffre d'affaires généré représente 50% de 300 €, correspondant au triple du coût de son abonnement (100 x 3 = 300 €).

Il pourra donc demander à un remboursement de 50 €, correspondant à 50% du coût de son Abonnement.

Afin de bénéficier de cette possibilité de remboursement, l'Offreur devra la réclamer, dans un délai maximum de 30 (trente) jours suivant la fin de la Période d'abonnement sur laquelle il la revendique (par mail à stooters@stootie.com) ainsi qu'être validée par le service client de STOOTIE qui devra répondre dans le délai de 30 (trente) jours suivant la réception de la demande de l'Offreur.

Il est précisé que le remboursement éventuel est subordonné à la condition que l'Offreur ait utilisé l'ensemble de ses candidatures offertes dans le cadre de l'Abonnement concerné (70 en Premium et 200 Premium plus) et ai ainsi essayé d'obtenir des missions à effectuer

Notamment, STOOTIE pourra vérifier que l'Offreur n'a pas contourné la Plateforme STOOTIE, notamment par des « Contenus et agissements non sollicités » conformément à l'**article 3.3** des présentes, dans le but notamment de donner la fausse apparence d'un chiffre d'affaires inférieur au montant garanti afin de bénéficier de la présente garantie de revenus.

Si le Service Client de STOOTIE valide la demande de remboursement, l'Offreur en sera averti par email et le remboursement sera directement effectué sur le compte bancaire associé au moyen de paiement qui a permis de procéder au paiement de l'Abonnement et sera effectué dans un délai maximum de 14 (quatorze) jours ouvrés suivant la réception de l'email validant la demande de remboursement de l'Offreur.

7.2 Aide

Pour toute souscription d'un Abonnement, chaque Offreur abonné peut demander à STOOTIE un avis sur ses compétences.

L'Offreur peut faire une telle demande à tout moment par email afin de convenir d'un rendez-vous physique ou téléphonique. STOOTIE aidera l'Offreur à paramétrer son profil, ses expériences et ses qualifications.

7.3 Codes promos à partager

Chaque Offreur abonné recevra régulièrement, par email, des codes promotionnels dont il pourra faire bénéficier à des demandeurs. Ainsi, chaque Offreur abonné recevra chaque mois, trois codes promotionnels d'une valeur de 5€ dans le cadre de l'abonnement Premium, et d'une valeur de 15 € dans le cadre de l'abonnement Premium Plus. La personne tierce qui aura reçu ce code promotionnel, pourra en bénéficier en le renseignant au moment du paiement sur la Plateforme.

8. DROIT DE RETRACTATION

En vertu des dispositions des articles L.221-18 du Code de la consommation, l'Offreur non professionnel Abonné dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de souscription à l'Abonnement pour exercer son droit de rétractation.

L'exercice du droit de rétractation peut se faire par email à l'adresse à stooters@stootie.com ou par courrier à l'adresse suivante société HALTAE, 120-126 Quartier de Bacalan, 33000 BORDEAUX, suivant le modèle formulaire ci-dessous.

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat d'Abonnement)

A l'attention de la société HALTAE,
120-126 Quartier de Bacalan
33000 BORDEAUX

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur le contrat d'Abonnement ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

9. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

9.1 Réclamations

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions Particulières entre un Offreur et STOOTIE, STOOTIE et l'Offreur rechercheront un accord amiable. L'Offreur peut adresser une réclamation auprès de STOOTIE à l'adresse suivante : stooters@stootie.com.

9.2 Médiation des litiges de consommation

Si le litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions Particulières entre STOOTIE et l'Offreur n'a pas pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite par l'Offreur conformément à l'**article 8.1**, STOOTIE met à la disposition des Offreurs agissant en qualité de consommateurs, conformément aux dispositions du Code de la consommation, un dispositif de médiation en cas de litiges portant sur les Services proposés par STOOTIE ou concernant les présentes Conditions Particulières en vue de leur résolution amiable. L'Offreur peut recourir gratuitement à la Médiation de la consommation AME, 11 Place Dauphine, 75001 Paris, www.mediationconso-ame.com, médiateur à la consommation, en vue de la résolution amiable du litige qui l'opposerait à STOOTIE. L'Offreur consommateur saisit l'entité de la Médiation de la Consommation AME par internet ou par courrier postal en complétant le formulaire mis à sa disposition sur le site et ce, accompagné des documents étayant sa demande.

L'entité de la Médiation de la Consommation AME accusera réception de ladite saisine et le membre médiateur désigné disposera d'un délai de trois semaines pour statuer en premier lieu sur la recevabilité de la demande. Il disposera d'un délai de trois mois pour accomplir sa mission sauf prorogation en cas de dossiers complexes.

Par ailleurs, la Commission européenne a mis en place une plateforme de résolution des litiges destinée à recueillir les éventuelles réclamations de consommateurs faisant suite à un achat en ligne afin de les transmettre ensuite aux médiateurs nationaux compétents. Cette plateforme est accessible en cliquant [ici](#).

9.3 Les présentes Conditions Particulières sont régies et interprétées conformément au droit français.

9.4 Les tribunaux français auront compétence pour se prononcer sur tous les litiges susceptibles de naître entre un Offreur non professionnel et STOOTIE relatifs aux présentes, conformément aux règles applicables au droit de la consommation. Ainsi, en application de l'article L 141-5 du Code de la Consommation, le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

PAR EXCEPTION À CE QUI PRÉCÈDE, TOUT LITIGE AVEC UN OFFREUR AGISSANT À TITRE PROFESSIONNEL EST DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.